



UvA-DARE (Digital Academic Repository)

Représenter l'intersection: les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales

Jaunait, A.; Chauvin, S.

DOI

[10.3917/rfsp.621.0005](https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0005)

Publication date

2012

Document Version

Final published version

Published in

Revue Française de Science Politique

[Link to publication](#)

Citation for published version (APA):

Jaunait, A., & Chauvin, S. (2012). Représenter l'intersection: les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. *Revue Française de Science Politique*, 62(1), 5-20. <https://doi.org/10.3917/rfsp.621.0005>

General rights

It is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), other than for strictly personal, individual use, unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

Disclaimer/Complaints regulations

If you believe that digital publication of certain material infringes any of your rights or (privacy) interests, please let the Library know, stating your reasons. In case of a legitimate complaint, the Library will make the material inaccessible and/or remove it from the website. Please Ask the Library: <https://uba.uva.nl/en/contact>, or a letter to: Library of the University of Amsterdam, Secretariat, Singel 425, 1012 WP Amsterdam, The Netherlands. You will be contacted as soon as possible.

UvA-DARE is a service provided by the library of the University of Amsterdam (<https://dare.uva.nl>)

REPRÉSENTER L'INTERSECTION

Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales

Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin

Presses de Sciences Po | *Revue française de science politique*

2012/1 - Vol. 62
pages 5 à 20

ISSN 0035-2950

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-1-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Jaunait Alexandre et Chauvin Sébastien, « Représenter l'intersection » Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales,
Revue française de science politique, 2012/1 Vol. 62, p. 5-20.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

REPRÉSENTER

L'INTERSECTION

LES THÉORIES DE L'INTERSECTIONNALITÉ
À L'ÉPREUVE DES SCIENCES SOCIALES

Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin

La notion d'intersectionnalité a connu en France une importation soudaine et multiforme à partir de la deuxième moitié des années 2000. Si elle est désormais abondamment utilisée dans les travaux de sciences sociales, ses premiers usages sont inséparables de l'histoire des mouvements politiques minoritaires, et notamment du bouillonnement des années 1970. Forgé par la juriste américaine Kimberlé W. Crenshaw à la fin des années 1980 dans la foulée du *Black feminism*, le terme cherchait à donner un nom aux dilemmes stratégiques et identitaires rencontrés dans l'espace politique étasunien par certaines catégories de personnes subissant des formes combinées de domination, singulièrement les femmes noires¹. Deux arènes en particulier virent s'y poser la question de la définition d'un sujet collectif minoritaire – tantôt sujet de luttes, tantôt sujet de droit : le mouvement des droits civiques d'une part, la jurisprudence antidiscrimination d'autre part. Dans les deux cas, la critique intersectionnelle est venue remettre en cause le monopole de la représentation de certains groupes subordonnés (en particulier, les Noirs et les femmes) par les membres de ces derniers qui, dominants sous les autres rapports, présentaient les propriétés alors perçues comme les plus « représentatives » (les hommes noirs, les femmes blanches des classes moyennes).

Parce que les théories de l'intersectionnalité ont posé en leur cœur la question hybride de la « représentation », à la fois au sens de la description analytique et au sens de la formulation normative d'intérêts spécifiques, elles ont conservé jusqu'à aujourd'hui une grande richesse sémantique, qui est parfois venue compliquer son utilisation dans les sciences sociales². Son histoire et celle des travaux qu'elle a inspirés montrent que c'est pourtant cette fécondation du théorique par le politique qui a permis d'ouvrir de nouveaux horizons de recherche, tant sur le plan des approches que sur celui des objets d'investigation.

Retracer la généalogie stratégique des théories de l'intersectionnalité permet ainsi d'éclairer leur portée analytique. Plutôt que d'une métaphore de l'intersectionnalité comme « boîte noire » qui chercherait à en réduire la confusion au moyen d'une meilleure définition, cet article part des problèmes pratiques que la notion a visé à résoudre et des espaces spécifiques

1. Kimberlé W. Crenshaw, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », dans *University of Chicago Legal Forum*, 1989, p. 139-167.

2. Pour des synthèses récentes, voir Leslie McCall, « The Complexity of Intersectionality », *Signs*, 30 (3), 2005, p. 1771-1800 ; Sirma Bilge, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenès*, 225, janvier-mars 2009, p. 70-88 ; et Kathy Davis, « Intersectionality as Buzzword : A Sociology of Science Perspective on What Makes a Feminist Theory Successful », *Feminist Theory*, 9 (1), 2008, p. 67-85.

qui en ont déterminé les enjeux. La démarche permet d'éclairer à la fois l'analyse internationale comparée des usages du concept et une réflexion méthodologique attentive aux contextes de sa mise en œuvre. En particulier, on va le voir, le champ des luttes politiques et juridiques ayant pris des formes distinctes dans différents pays, l'intersection des rapports de domination s'est trouvée théorisée différemment. Le terme d'« intersectionnalité » s'est ainsi vu mobilisé dans des buts hétérogènes, tributaires des espaces dans lesquels ses promoteurs ont cherché à intervenir. Aujourd'hui par exemple, alors qu'il est plutôt, aux États-Unis, utilisé comme une alternative critique au discours managérial sur la « diversité », il est en Europe plus souvent invoqué à l'appui de ce discours. À l'inverse, des problèmes analogues ont été posés parallèlement dès les années 1970 de part et d'autre de l'Atlantique, bien avant que la notion d'intersectionnalité elle-même ne commence à être utilisée en Europe continentale.

Cet article tient compte de ces histoires parallèles au-delà des différences terminologiques. Il retrace d'abord la genèse des théories de l'intersectionnalité en insistant sur la manière dont deux contextes nationaux spécifiques, les États-Unis et la France, ont donné lieu à des formulations analogues mais distinctes. Il montre ensuite comment, dans les deux pays, les sciences sociales se sont approprié ces problèmes stratégiques nés dans l'espace politico-juridique pour en faire des principes d'investigation empirique guidant l'étude de l'imbrication des rapports sociaux, et permettant ainsi de formuler de nouveaux objets et de nouvelles méthodes de recherche, en particulier en science politique.

Genèse stratégique de l'intersectionnalité : une perspective comparée France/États-Unis

Si la question de l'articulation des rapports sociaux de domination infuse aujourd'hui largement le champ de la recherche en sciences sociales, elle a d'abord été posée dans un contexte politique fortement lié au mouvement féministe. Ce sont des femmes noires américaines qui, dans les années 1970 et 1980, introduisent ce questionnement au sein d'un mouvement féministe dont elles contestent la représentation largement marquée par le poids des femmes blanches de la classe moyenne¹. Dans le contexte français des années 1970, c'est également au sein du mouvement des femmes que naissent les premières réflexions contemporaines sur l'articulation des rapports de domination. Pourtant, les contextes stratégiques des féminismes français et américains diffèrent. Comparer ces derniers permet de rendre compte non seulement des différentes stratégies militantes déployées par des mouvements sociaux en concurrence, mais également de la chronologie et de la façon dont les théories de l'intersectionnalité ont émergé dans le champ des sciences sociales en France et aux États-Unis.

Partie des mouvements sociaux, la question des stratégies de représentation a rapidement trouvé une traduction dans le domaine du droit, second terrain des théories de

1. Ces questions avaient déjà été posées au 19^e siècle à l'intersection des mouvements pour l'abolition de l'esclavage et des mouvements suffragistes : Barbara Smith (ed.), *Home Girls. A Black Feminist Anthology*, New York, Kitchen Table : Women of Color Press, 1983. Pour une approche plus récente, voir également, Patricia Hill Collins, *Black Feminist Thought. Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, Boston, Unwin Hyman, 1990. Pour un panorama en français des principales contributions au corpus du *Black feminism*, voir Elsa Dorlin (dir.), *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, Paris, L'Harmattan, 2008.

l'intersectionnalité aux États-Unis. Dans son article pionnier, K. W. Crenshaw montre ainsi comment la difficulté de représenter, dans le mouvement féministe, les femmes situées du mauvais côté de plusieurs rapports de domination trouve une correspondance dans les logiques du droit et de la jurisprudence qui irriguent les politiques de lutte contre la discrimination et le racisme. Ici encore, la comparaison entre la France et les États-Unis est éclairante pour rendre compte de l'épaisseur juridique d'un concept au regard du développement d'un droit de l'antidiscrimination, précoce aux États-Unis et tardif en France.

Le contexte américain du *Black feminism* et la critique du sujet politique du féminisme

Les théories de l'intersectionnalité émergent à la fin des années 1980 en capitalisant les réflexions critiques que le *Black feminism* avait formulées dès les années 1970. Ce dernier contestait la représentation publique du sujet politique « femmes » tel qu'il avait été construit par les féministes blanches. Dans un texte de 1979, Adrienne Rich dénonçait ainsi le « solipsisme blanc » d'un mouvement construit sur la base d'une identification universelle des femmes à une de ses catégories les plus privilégiées – les femmes blanches de la bourgeoisie¹. Selon l'auteure, la représentation politique de la domination de genre au prisme exclusif d'un sujet socialement situé dans les classes privilégiées interdisait de penser les différentes formes de subordination auxquelles sont soumises les femmes de couleur, les lesbiennes ou les femmes de la classe ouvrière, dont l'oppression n'est pas réductible à la figure principale de l'ennemi patriarcal. « Telle que la concevaient les mouvements de libération des femmes, explique bell hooks, la sororité se fondait sur l'idée d'une oppression commune. Il va sans dire que ce furent surtout les femmes de la bourgeoisie blanche, de tendance libérale ou radicale, qui cultivèrent la notion d'oppression commune »². Pour le *Black feminism*, il était au contraire nécessaire de prendre en compte un « péril multiple »³ fondé sur un système de pouvoir complexe structurant des situations d'oppression particulières, à l'intersection de différents rapports sociaux.

La critique formulée par le *Black feminism* américain a réussi à ébranler la représentation d'une classe des femmes homogène, et il n'est à cet égard pas étonnant que ce soit un groupe de femmes noires qui l'ait portée. La centralité politique du rapport racial aux États-Unis est en effet une des raisons de la précocité avec laquelle les féministes américaines ont proposé de questionner les clivages qui les traversent, l'idéalisme d'une sororité parfaite résistant difficilement à l'évidence d'une histoire raciale si clivante. La race, devenue avec le mouvement des droits civiques le signifiant clé des mobilisations sociales aux États-Unis, au point d'inspirer le vocabulaire même des droits, a ainsi ouvert la critique du sujet politique du féminisme américain, progressivement recomposé autour de la visibilité, non seulement des femmes de couleur, mais également des lesbiennes et femmes de la classe ouvrière.

Mais la prééminence exercée par le rapport racial dans le champ des mobilisations étasuniennes est à double tranchant. Alors que le dilemme stratégique des *Black feminists* trouve un écho dans le mouvement féministe et permet d'amorcer sa recomposition, il échoue parallèlement dans sa critique, pourtant apparemment symétrique, des politiques de

1. Adrienne Rich, « Disloyal to Civilization. Feminism, Racism, Gynophobia », dans *On Lies, Secrets and Silence. Selected Prose 1966-1978*, New York, Norton, 1979.

2. Bell hooks, « Sororité : la solidarité politique entre les femmes », dans E. Dorlin (dir.), *Black Feminism...*, op. cit., p. 116.

3. Deborah King, « Multiple Jeopardy, Multiple Consciousness : The Context of Black Feminist Ideology », *Signs*, 14 (1), 1988, p. 42-72.

représentation au sein du *Black Power Movement*. La primauté politique de la race protège, dans une certaine mesure, le mouvement de libération noir d'une remise en cause de son sujet de représentation et ce, d'autant que l'adhésion au mouvement noir n'implique pas un choix de rupture familiale, là où l'adhésion au mouvement féministe peut être vécue sur le mode de la trahison ou tout au moins du dilemme, comme de nombreuses féministes de couleur l'ont rapporté. De plus, comme le rappelle Michele Wallace revenant sur son expérience de féministe dans le mouvement de libération noir, la nécessité de renverser les stéréotypes blancs sur l'infériorité noire demandait que « les hommes noirs définissent leur masculinité (et donc leur "libération") en termes de caractéristiques viriles superficielles – sexualité ostensible, prouesse physique et aptitude au comportement guerrier ». Il est donc « inhérent aux luttes nationalistes de dévaluer la contribution des femmes, remarque rétrospectivement l'auteure, tout comme celle des *gays* ou de quiconque n'a pas le profil du noble guerrier ou de l'homme d'État expérimenté »¹. Dans ce contexte, les revendications des femmes noires du mouvement (par ailleurs marginalisées dans des rôles auxiliaires, allant du secrétariat aux tâches ménagères) se trouvèrent soit accusées d'affaiblir la lutte collective, soit reportées à une période ultérieure.

Les féministes africaines-américaines ressentirent d'autant plus fortement la culpabilité de leur double allégeance au combat de libération noir et au combat féministe que les intérêts des groupes auxquels elles appartenaient leur étaient imposés comme antagonistes². Pour autant, les effets de cette double allégeance n'apparaissent pas historiquement comme symétriques. L'argument selon lequel on peut à la fois être dominant et dominé dans un même groupe ne pouvait être entendu de façon similaire dans les deux mouvements de libération.

Avant même que K. W. Crenshaw ne forge le terme d'intersectionnalité, l'« intersection » problématisée par le *Black feminism*, loin de renvoyer uniquement à l'analyse théorique des différents rapports de domination, a donc d'abord constitué une intervention collective dans le débat politique sur les stratégies de libération. S'il était affirmé que le patriarcat n'est pas la forme universelle de l'oppression des femmes, il s'agissait surtout de mettre en lumière le fait que certaines femmes ne sont pas représentées dans les luttes antipatriarcales. Cette critique, portée stratégiquement par des femmes de couleur et soutenue discursivement par la centralité de la question raciale, s'inscrit ainsi bien plus aisément dans les mouvements féministes que dans les mouvements de libération noirs. Les théories américaines de l'intersectionnalité, qui conceptualisent et dénoncent la façon dont les identités formées au croisement de différents rapports sociaux se trouvent exclues par les mouvements prétendant les prendre en charge, sont ainsi indissociables du contexte national étasunien et des réper-toires argumentatifs dominants de celui-ci.

L'héritage de la pensée marxiste dans le féminisme matérialiste français

La question de la domination et de l'articulation des rapports de pouvoir s'est également posée dans le contexte stratégique du féminisme français de la deuxième vague qui se construit dans le prolongement des mobilisations d'ouvriers et d'étudiants après mai 1968.

1. Michele Wallace, « Introduction » : *Black Macho and the Myth of the Superwoman*, New York, Verso, 1999, introduction, p. XIX-XX.

2. « À l'époque, explique M. Wallace, la difficulté était qu'on n'était pas censé parler de l'oppression raciale et de l'oppression des femmes en même temps » (*ibid.*, p. XVIII). Voir aussi Gloria Hull, Patricia B. Scott, Barbara Smith (eds), *All the Women Are White, All the Blacks Are Men, But Some of Us Are Brave. Black Women's Studies*, Old Westbury, Feminist Press, 1982.

La problématisation du triptyque classe/race/sexe du féminisme français est pourtant très différente du modèle américain développé dans la même période et dans lequel la question de la diversité du mouvement des femmes est clairement posée sous l'impulsion des femmes de couleur. En France, dans le contexte de mobilisations sociales largement dominées par les luttes ouvrières et la pensée marxiste, on doit en particulier aux matérialistes françaises d'avoir analysé la domination des hommes sur les femmes – et notamment l'exploitation économique à laquelle elle donne lieu – comme un rapport social comparable à d'autres et, partant, critiquable dans des termes analogues¹. Si cette pensée critique a largement fécondé les théories de la domination, elle n'a pas pour autant permis de poser la question de la diversité de la classe des femmes de façon aussi explicite que dans le mouvement féministe américain. On peut rapporter le caractère tardif des théories de l'intersectionnalité en France à cette conception analogique de la domination développée dans les années 1970 et qui pèse encore aujourd'hui sur les débats animant le mouvement féministe².

Si la race apparaît comme l'instrument critique dominant des mobilisations aux États-Unis, c'est en France la classe qui représente le référent principal des mouvements de libération des années 1970. Le féminisme radical français entretient un rapport ambigu avec la pensée marxiste, fait à la fois de rejets et d'appropriations³. Les principales théoriciennes du féminisme matérialiste ont dénoncé la façon dont le canon marxiste faisait de l'oppression de genre un simple dérivé du système capitaliste. C'est dans le contexte de mobilisations sociales auxquelles elles cherchaient à prendre part que les féministes ont dénoncé les théories de la « priorité des luttes » qui aboutissaient à leur subordination dans l'espace des mouvements sociaux. En critiquant l'homogénéité du sujet politique construit dans les mobilisations progressistes et les effets de domination induits par son essentialisation, les matérialistes françaises ont fait du genre un rapport social comparable aux oppressions de classe et de race. Elles justifiaient par là même la dignité politique d'une lutte autonome des femmes.

Paradoxe de la critique du sujet principal du marxisme et des mouvements de gauche, le mouvement féministe radical a eu tendance, en retour, à euphémiser la question de la diversité de la classe des femmes, mise en équivalence avec les autres groupes dominés et donc avec les autres formes de libération. La matrice analogique de compréhension des rapports de pouvoir formée dans le creuset de la pensée marxiste a ainsi conduit à l'homogénéisation de la classe des femmes en réponse à l'absence de prise en compte de celles-ci par le mouvement marxiste.

1. Voir notamment Christine Delphy, *L'Ennemi principal 1. Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998, et *L'Ennemi principal 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001; Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-Femmes, 1992; Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-Femmes, 1991.

2. Cathie Lloyd, « Rendez-vous manqués : Feminisms and Anti-Racisms in France », *Modern and Contemporary France*, 6 (1), 1998, p. 61-73; Elsa Dorlin, Marc Bessin, « Les renouvellements générationnels du féminisme : mais pour quel sujet politique ? », *L'Homme et la société*, 158, 2005, p. 11-25; Éléonore Lépinard, « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », dans « Féminisme(s). Penser la pluralité », *Cahiers du genre*, 39, 2005, p. 107-135, et « The Contentious Subject of Feminism : Defining Women in France from the Second Wave to Parity », *Signs*, 32 (2), 2007, p. 375-403.

3. Françoise Picq, *Libération des femmes. Les années-mouvement*, Paris, Seuil, 1993; Claire G. Moses, « Made in America : "French Feminism" in Academia », *Feminist Studies*, 24 (2), 1998, p. 241-274; É. Lépinard, « The Contentious Subject of Feminism... », art. cité; Laure Bereni, « Accounting for French Feminism's Blindness to Difference : The Inescapable Legacy of Universalism », Communication au symposium « Feminism/s Without Borders : Perspectives from France and the United States », New York, New York University, 16 octobre 2009.

Pourtant, l'ébullition du féminisme des années 1970 est loin de présenter le visage d'un mouvement uniforme. Si la pensée des matérialistes a été dominante, en partie dans la lutte qui les opposait au féminisme de la « différence »¹, d'autres courants du féminisme radical français ont critiqué l'idée d'une oppression commune des femmes face à un patriarcat homogène. En considérant que « les lesbiennes ne sont pas des femmes »², Monique Wittig a remis en cause le caractère unifié du sujet « femme » dans une critique profonde du courant matérialiste qui n'a pas été sans conséquence dans l'architecture du féminisme français³. L'argumentaire de Wittig, et des lesbiennes radicales dont elle exprimait la position, reprenait l'essentiel des réflexions du courant féministe matérialiste pour en radicaliser les conclusions : comprendre les sexes comme des classes revient à considérer que les rapports sexuels, amoureux et conjugaux entre les hommes et les femmes relèvent de la collaboration de classe. Pour M. Wittig, les lesbiennes se trouvent donc à l'avant-garde du combat féministe puisqu'à la manière d'esclaves en fuite, de transfuges, elles ont réussi à sortir de leur classe. Dans une critique distincte, le courant « lutte des classes » a mis en avant la position doublement subordonnée des femmes de la classe ouvrière, étendant ainsi la question des rapports de pouvoir jusqu'au sein même du groupe des femmes⁴. Si des travaux se sont intéressés à ces courants, ces derniers n'ont pas connu la postérité théorique du féminisme matérialiste. Le positionnement de celui-ci par rapport à la problématique marxiste l'a amené à universaliser la cause et la classe des femmes, négligeant la question concrète des formes de domination multiples que les *Black feminists* avaient réussie à poser aux États-Unis.

Les théories des dominations croisées qui se développent aux États-Unis et en France après les années 1970 n'héritent donc pas de problématiques identiques. En France, la question des différents rapports de domination est formulée par les féministes matérialistes sous la forme d'un modèle comparatif qui n'avait pas d'abord pour vocation de saisir l'imbrication de rapports sociaux multiples⁵. S'il rendait ces derniers mutuellement intelligibles au moyen de représentations analogiques, il tendait aussi à les isoler abstraitement les uns des autres. Par là, il empêchait de rendre compte d'un certain nombre de configurations spécifiques formées au croisement de différents axes de structuration des inégalités, ainsi que les lesbiennes et les féministes du courant « lutte des classes » l'avaient noté à l'époque. Aux États-Unis, l'héritage du *Black feminism* a permis de déplacer la critique de la question de l'articulation des luttes à la question interne d'un sujet politique du féminisme. Dans ce pays a pu émerger la question de savoir comment construire un sujet de « discours », un acteur de mobilisation et des stratégies de libération qui incluent l'expérience de toutes les femmes et

1. Voir sur ce point la critique de Christine Delphy du courant « Psycho et Po » dans son article « L'invention du "French Feminism" : une démarche essentielle », dans *L'Ennemi principal 2. Penser le genre*, op. cit., p. 319-358.

2. Monique Wittig, *La pensée straight*, Paris, Balland, 2001.

3. La plus connue de ces conséquences est la rupture, consommée en 1980, entre les lesbiennes radicales et les féministes radicales composant le comité de rédaction de la revue *Questions féministes*. Cette rupture aboutira à la naissance de la revue *Nouvelles questions féministes* dont on peut lire le premier éditorial à ce sujet : *Nouvelles questions féministes*, 1, mars 1981. Pour un ensemble de textes éclairant sur le contenu des débats de l'époque, voir la section 6 de Claire Duchon (ed.), *French Connections. Voices From the Women's Movement in France*, Amherst, The University of Massachusetts Press, 1987, p. 78-110.

4. Voir par exemple « Femmes, genre, féminisme » de la collection, *Les Cahiers de critique communiste*, mars 2007, notamment la contribution de Josette Trat, « L'histoire oubliée du courant "féministe lutte de classes" ».

5. Dans l'introduction de son ouvrage *La matrice de la race*, Elsa Dorlin rend hommage au travail de Colette Guillaumin sur *L'idéologie raciste* dans lequel cette dernière met en équivalence le racisme et le sexisme. E. Dorlin propose cependant de dépasser la perspective comparative en montrant que les rapports de race et de sexe sont « inextricablement liés d'un point de vue historique » (Elsa Dorlin, *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 12).

permettent de penser l'ensemble des rapports d'oppression qui les concernent¹. Dans le contexte d'une institutionnalisation universitaire plus précoce et plus étendue², le mouvement féministe américain³ a établi les bases du questionnement aujourd'hui résumé par la notion d'intersectionnalité.

L'influence du droit et de la jurisprudence de l'antidiscrimination

Si elles ont d'abord émergé dans le champ des mouvements politiques, les réflexions sur l'intersectionnalité ont également investi l'autre grand domaine normatif dans lequel se trouve posée, dans les sociétés contemporaines, la question de la définition d'un « sujet », à savoir le droit. Héritière du *Black feminism*, K. W. Crenshaw s'est ainsi intéressée, à travers une étude minutieuse de la jurisprudence étasunienne, à la construction des catégories de l'action publique qui nourrissent les politiques de l'antidiscrimination et de la lutte contre le racisme. Elle a mis en évidence la logique de catégorisation consistant à prendre pour standard d'une discrimination les sujets les plus privilégiés d'une catégorie, qui présentent uniquement des propriétés légitimes à l'exception de celle qui fait l'objet de la discrimination. Dans son article « Demarginalizing the Intersection of Race and Class », K. W. Crenshaw décrit la façon dont, au cours des procès ayant pour objet la discrimination de genre ou de race dans les années 1980, les juges américains ne considéraient pas les femmes noires comme légitimement représentatives de l'un des deux groupes de victimes concernées (les femmes, les minorités raciales). Parce qu'elles se situaient précisément à l'intersection de deux discriminations potentielles dont les juges cherchaient à évaluer les effets dans les langages séparés de la race ou du genre, elles n'étaient pas considérées comme des cas juridiques pertinents. Leur infériorisation multiforme et multigène ne pouvait être attribuée exclusivement à une seule des grandes catégories juridiques de discrimination officiellement reconnues et donc susceptibles d'être formellement invoquées devant les tribunaux.

La recherche d'une preuve de discrimination fondée univoquement sur la race ou le genre interdisait ainsi aux femmes noires de prouver celles qui les touchent. Comble de l'ironie, remarquait K. W. Crenshaw, les catégories constitutionnelles américaines refusaient inversement le bénéfice d'une protection spécifique pour les femmes noires, les juges considérant que la Constitution protège « déjà » les femmes d'une part, et les Noirs de l'autre⁴. Le problème affronté dans le domaine du droit fait donc écho aux dilemmes politiques rencontrés

1. Sur le déplacement des questions stratégiques dans le mouvement féministe, voir Nancy Fraser, « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale. Genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe », dans « Féminisme(s). Penser la pluralité », *Cahiers du genre*, op. cit., p. 27-50.

2. Pour un aperçu chronologique des « sites académiques » dans lesquels la problématique de l'intersectionnalité s'est progressivement développée, voir Ann Denis, « Intersectional Analysis. A Contribution of Feminism to Sociology », *International Sociology*, 23 (5), septembre 2008, p. 677-694.

3. La question de la diversité interne au mouvement féministe n'est pas uniquement portée par le *Black feminism* mais également par le féminisme « *chicano* ». Gloria Anzaldúa élabore ainsi le concept de « métissage » pour réfléchir aux identités multiples dans son influent ouvrage : *Borderlands/La Frontera. The New Mestiza*, San Francisco, Aunt Lute, 1987. Voir également Benita Roth, *Separate Roads to Feminism. Black, Chicana and White Feminists Movement's in America's Second Wave*, New York, Cambridge University Press, 2004. Pour une approche philosophique de la question du sujet politique du féminisme, voir Elisabeth V. Spelman, *Inessential Women. Issues of Exclusion in Feminist Philosophy*, Boston, Beacon Press, 1988.

4. Cf. notamment *DeGraffenreid v. General Motors* et *Moore v. Hughes Helicopter, Inc.* analysés par K. Crenshaw dans « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex... », cité. Voir également Ann Morning, Daniel Sabbagh, « From Sword to Plowshare : Using Race for Discrimination and Antidiscrimination in the United States », *International Social Science Journal*, 57 (183), mars 2005, p. 57-74.

dans les mouvements sociaux¹ : toute catégorisation de la discrimination – concernant les « Noirs », concernant les « femmes » – court le risque d'exclure du bénéfice des instruments juridiques créés les personnes se situant à l'intersection de plusieurs formes de discrimination et dont la position désavantagée ne peut être exclusivement attribuée à l'une d'entre celles-ci.

Une des conditions de possibilité de l'émergence de théories de l'intersectionnalité dans les années 1980 tient à la constitution précoce d'un droit et d'une jurisprudence de l'antidiscrimination aux États-Unis dès les années 1960, en particulier dans les politiques d'*affirmative action*. Les militantes africaines-américaines ont ainsi investi le terrain du droit dans la continuité des questions qu'elles avaient posées aux mouvements sociaux auxquels elles prenaient part. Symétriquement, on peut considérer que l'apparition tardive des théories de l'intersectionnalité en France a également à voir avec le contexte juridique français beaucoup moins imprégné par une tradition du droit antidiscriminatoire. C'est sous l'injonction des normes européennes que la France se dote d'un cadre de lutte contre les discriminations à partir des années 2000². En outre, « l'invention française de la discrimination »³ est rapidement intégrée dans un discours managérial de la « diversité » qui a largement euphémisé la contrainte juridique en la fusionnant avec le registre de l'intérêt économique⁴. Alors que le discours de la diversité anglo-saxon ne se substitue pas mais accompagne des politiques publiques contraignantes de lutte contre les discriminations, le répertoire français de la diversité semble avoir affaibli la mise en place d'un cadre juridico-institutionnel répressif⁵.

Le terrain des mouvements sociaux et celui du droit sont tous deux des sites au sein desquels se construisent des sujets politiques, enjeux de luttes et de négociations, dont la vocation est de représenter des collectifs et de porter des causes. L'existence d'une tradition juridique de l'antidiscrimination dans le droit américain participe de la genèse des théories de l'intersectionnalité aux États-Unis, qui se forment au croisement du *Black feminism* et de l'action jurisprudentielle, et prennent pour objet la question des sujets de la domination et la multiplicité des formes de cette dernière. Ce questionnement sera plus tardif en France, aussi bien en raison de l'histoire du mouvement féministe français et des contraintes stratégiques qui ont pesé sur celui-ci qu'en raison de la faiblesse et du caractère récent du droit de l'antidiscrimination dans ce pays.

Les théories de l'intersectionnalité ne pointent pas un simple effet mécanique par lequel, au sein de certains mouvements, des personnes dotées de plus de ressources parviendraient à des positions de pouvoir et de représentation au détriment d'autres moins dotées. Elles ont aussi

1. À la suite du courant des *Critical Legal Studies* qui dénonçait dans les années 1970 la neutralité biaisée du droit, la *Critical Race Theory* s'attaque dans les années 1980 aux effets de naturalisation des préjugés racistes par le droit. Voir notamment : Kimberlé Crenshaw, Neil Gotanda, Gary Peller, Kendall Thomas (eds), *Critical Race Theory. The Key Writings that Formed the Movement*, New York, New Press, 1995 ; Richard Delgado, Jean Stefancic, *Critical Race theory. An Introduction*, New York, New York University Press, 2001. Voir également l'article de synthèse de Christian Poirot, « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. Quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, 21 (1), 2005, p. 195-226.

2. Principalement : la loi du 16 novembre 2001 et la création de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) en décembre 2004.

3. Didier Fassin, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 52 (4), août 2002, p. 403-423.

4. Pour une comparaison entre « diversité » et antidiscrimination, ainsi que pour une comparaison entre le dispositif juridique anglo-saxon et le dispositif français, voir le numéro « Usages de la diversité » de la revue *Raisons politiques*, 35, août 2009.

5. Voir Laure Bereni, « "Faire de la diversité une richesse pour l'entreprise". La transformation d'une contrainte juridique en catégorie managériale », *Raisons politiques*, 35, août 2009, p. 87-106.

mis en lumière la relation d'exclusion proprement symbolique qui marque les dominés multiples comme intrinsèquement non « représentatifs » de leur catégorie. Si ces questions se sont posées aux États-Unis comme en France, notamment dans le mouvement des femmes, elles n'ont que partiellement concerné les mêmes groupes dans l'un et l'autre pays (les femmes de la classe ouvrière, les lesbiennes, les femmes noires) et se sont trouvées formulées dans des termes distincts liés à des traditions politiques différentes. Les réponses stratégiques formulées ont à leur tour nourri l'imaginaire des sciences sociales de chacun de ces espaces nationaux, privilégiant plutôt la question raciale aux États-Unis et celle des classes sociales en France.

L'intersectionnalité dans les sciences sociales : des théories stratégiques aux stratégies théoriques

Les questions politiques et juridiques soulevées par les réflexions sur l'intersectionnalité dans les années 1980 ont entraîné un renouvellement des travaux sociologiques consacrés à la domination. Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des liens qui unissent, sur bien des sujets, l'analyse sociale et la critique politique, en particulier dans le domaine des recherches sur le genre, dont la constitution en champ disciplinaire est étroitement corrélée à l'histoire du mouvement féministe et de son institutionnalisation universitaire.

Dans les années 1970, les débats sur la « priorité des luttes » avaient conduit à mettre en avant les rapports de domination correspondant aux grands combats thématiques par les mouvements dans l'espace politique. Les groupes et personnes susceptibles d'être simultanément pris en charge par des mouvements distincts voyaient leur position représentée comme un croisement de rapports sociaux préalablement hypostasiés (« le racisme », « le sexisme »). Les effets de ces derniers étaient censés s'additionner de façon arithmétique, résultant dans une « double oppression ». Les théories de l'intersectionnalité prétendent rompre en partie avec cette matrice analytique en déplaçant le regard vers des configurations de pouvoir dans lesquelles les propriétés sociales des individus jouent d'une façon plus complexe, permettant notamment des compensations inattendues. Cette ambition invite à une approche historique et contextuelle de la domination, partant des situations concrètes. Candace West et Sarah Fenstermaker proposent ainsi de penser les rapports sociaux comme des « réalisations situées », c'est-à-dire des matrices dans lesquelles les catégories de race, de classe et de genre s'actualisent et stabilisent leurs significations dans les situations d'interaction¹.

La race et le genre en contexte d'esclavage

Aux États-Unis, l'analyse simultanée des rapports de race et de genre est un axe majeur du renouvellement de l'étude de la domination en rupture avec le paradigme arithmétique. Les travaux issus des *New slavery studies* et surtout de la *Southern women's history*, portant sur la société esclavagiste et postesclavagiste, ont permis de mettre au jour des configurations de domination qui imposaient de rompre avec les termes de l'analyse féministe classique de l'oppression de genre². À la suite des travaux d'Angela Davis et d'autres auteures

1. Candace West, Sarah Fenstermaker, « "Faire" la différence », *Terrains et travaux*, 10, 2006, p. 103-136.

2. La *Southern Women's History* a participé à la critique du concept de « *sisterhood* », qui renvoyait à une solidarité et une uniformité de la classe des femmes comprise à partir de l'idée d'une oppression commune par le genre. Le travail des historiennes noires permettra quelques années plus tard de critiquer ce même concept à l'intérieur de la maisonnée du planteur et la thèse selon laquelle les femmes esclaves et les épouses des planteurs étaient appropriées de la même façon.

africaines-américaines, Elsa Dorlin a récemment avancé que, dans la bourgeoisie américaine de la fin du 19^e siècle, la féminité ne saurait se comprendre comme la simple « inversion » des caractéristiques de la masculinité¹. Le rôle, les qualités et les attributs qui caractérisent la maîtresse de maison blanche – et dont la dame de charité restera longtemps comme l'archétype naturalisé de ce qu'est et doit être une femme – ne se construisent pas tant dans l'opposition au maître de maison que dans l'opposition à la servante noire (*housewife vs household*). Plutôt que l'opposition simple à la norme masculine, la féminité représente alors le produit inversé de la domesticité racialisée.

Des théoriciennes féministes africaines-américaines comme Michèle Barrett ont montré, quant à elles, comment le terme de « patriarcat » était profondément inadapté à la compréhension du monde de l'esclavage aux États-Unis². Comment décrire en effet les privilèges de la masculinité et les propriétés traditionnelles du patriarcat dans un univers où les hommes ne disposent de pratiquement aucune des prérogatives traditionnelles de la domination masculine ? Un homme qui n'est pas propriétaire, qui ne pourvoit pas aux besoins du foyer et qui échoue à contrôler le rapport conjugal est un dominant paradoxal qu'il est impossible de subsumer sous le concept trop général de patriarcat³. Dans l'organisation de la société plantocratique étasunienne, les hommes réalisent des travaux de couture, de nettoyage et de cuisine qui restent symboliquement attachés aux rôles féminins : « Au vu de tout ceci, comment dès lors soutenir que la domination masculine noire existe dans les mêmes formes que la domination masculine blanche ? Les systèmes d'esclavage, de colonialisme et d'impérialisme ont systématiquement refusé aux hommes noirs une position dans la hiérarchie des hommes blancs ; ces mêmes systèmes ont employé des formes spécifiques de terreur afin de les opprimer »⁴. Le rôle des femmes dans le monde de l'esclavage n'est pas moins paradoxal, puisqu'on peut observer un renversement partiel de leur position de dominées. Angela Davis écrivait au début des années 1970 qu'en nourrissant leur famille, les femmes produisaient le seul travail non approprié d'une société dominée par le planteur⁵. En exhibant ses bras marqués par le labeur et en clamant qu'elle n'était pas moins forte et n'avait pas été moins maltraitée qu'un homme, la militante abolitionniste Sojourner Truth (1797-1883) pouvait revendiquer une position d'égalité avec la classe des hommes⁶.

Les leçons de ces analyses de la société plantocratique américaine sont nombreuses. On peut d'abord souligner que la configuration spécifique de l'esclavage a fourni les conditions d'un retournement relatif des rôles de sexe, les femmes échappant, imparfaitement bien sûr, à

1. Elsa Dorlin, « *Dark Care* ». De la servitude à la sollicitude », dans Patricia Paperman, Sandra Laugier (dir.), *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, EHESS, 2005, p. 87-97. Sur cette approche de la société plantocratique comme configuration, voir également le livre pionnier de Elisabeth Fox-Genovese, *Within the Plantation Household. Black and White Women in the Old South*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1988.

2. Michèle Barrett, *Women's Oppression Today*, New York, Verso, 1980.

3. Voir en particulier Céline Bessièrre, « Race/ classe/ genre. Parcours dans l'historiographie américaine des femmes du Sud autour de la guerre de Sécession », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 17, 2003, p. 231-258 ; Angela Davis, *Femmes, race et classe*, Paris, Des Femmes, 2007 (1^{re} éd. : 1981) ; Deborah Gray White, *Ar'n't I a Woman. Female Slaves in the Plantation South*, New York, Norton, 1989 (1^{re} éd. : 1985) ; Hazel Carby, « Femme blanche écoute ! Le féminisme noir et les frontières de la sororité », dans E. Dorlin (dir.), *Black Feminism...*, op. cit., p. 87-111.

4. H. Carby, « Femme blanche écoute !... », *ibid.*, p. 91.

5. Voir A. Davis, « Reflections on the Black Woman's Role in the Community of Slaves », *The Massachusetts Review*, 13 (1-2), 1972, p. 81-100 ; et *Femmes, race et classe*, op. cit.

6. Cité en exergue de l'article d'Elsa Dorlin, « Corps contre nature. Stratégies actuelles de la critique féministe », *L'Homme et la société*, 150-151, 2003-2004, p. 47-68.

l'exercice de la domination patriarcale dans sa conceptualisation classique fondée sur l'expérience des femmes blanches de la classe moyenne. En termes sociologiques, la leçon est d'autant plus importante qu'elle souligne les limites du paradigme cumulatif de la domination formé dans les années 1970 : « Esclavage et domination de genre semblent à première vue se renforcer mutuellement, mais on peut aussi *dans une certaine mesure* montrer que l'esclavage tempère la domination des hommes sur les femmes esclaves, ou que le genre atténue *en partie* la pression de l'esclavage sur les femmes noires »¹. La description minutieuse d'un système de domination impitoyable modifiant les rapports sociaux ordinaires au point de les renverser en partie permet de démontrer qu'il n'existe pas de rapport de genre ou de race « en soi » qui s'exercerait unilatéralement dans les termes d'une arithmétique négative, quand bien même il se trouverait combiné dans un second temps, comme entité absolutisée, avec d'autres rapports de domination également hypostasiés.

La classe et le sexe, de l'usine à l'école

En France, de nombreux travaux sociologiques concernant l'articulation des rapports de genre et de classe ont permis de saisir les mécanismes de la domination comme configurations complexes résistant au modèle de la superposition de propriétés sociales indépendantes. Le travail classique de Danièle Kergoat consacré aux ouvrières, notamment, est particulièrement illustratif d'une volonté d'échapper à la réduction que les théories marxistes des années 1970 faisaient subir aux rapports sociaux de sexe, considérés comme des dérivés de l'oppression de classe. D. Kergoat montre au contraire que la condition des ouvrières forme un « système intégré » dans lequel les effets du capitalisme ne sont pas subis de la même façon par les hommes et par les femmes². La classe et le sexe ne s'additionnent pas comme des propriétés indépendantes mais se construisent mutuellement dans la société salariale capitaliste : « On voit bien là comment la division sexuelle du travail modèle les formes du travail et de l'emploi et, réciproquement, comment la flexibilisation peut renforcer les formes les plus stéréotypées des rapports sociaux de sexe »³.

Les travaux sur les rapports de sexe et de classe dans le monde scolaire ont également contribué à montrer comment certaines propriétés sociales peuvent se reconfigurer dans un contexte institutionnel particulier. Dans leur enquête sur les filles dans le système d'enseignement en France, Christian Baudelot et Roger Establet retracent la manière dont le « handicap » de la condition féminine à l'école a été progressivement subverti après les années 1960⁴. Les filles, élevées dans leur sexe, se sont trouvées accordées aux exigences de docilité, de conformité et de méticulosité d'un système scolaire qui récompense la soumission aux demandes de l'institution. À l'inverse, l'identité de genre des garçons, forgée dans les valeurs du conflit, de la compétition, voire de la défiance face à l'autorité, a desservi principalement leur réussite par une mécanique dans laquelle exigence institutionnelle et identité sociale de genre se sont trouvées désajustées. Pourtant, l'incidence de la classe sociale est venue modérer cette position désavantageuse des garçons dans le système scolaire : plus le statut

1. C. Bessière, « Race/ classe/ genre... », art. cité, p. 244-245.

2. Danièle Kergoat, « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique*, 5, 1978, p. 65-97, et *Les ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982.

3. Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », dans Helena Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré, Danièle Senotier (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, p. 35-44, dont p. 43.

4. Christian Baudelot, Roger Establet, *Allez les filles ! Une révolution silencieuse*, Paris, Seuil, 2006 (1^{re} éd. : 1992).

socio-économique de ceux-ci est élevé, moins la culture du conflit avec l'école semble valorisée. Pour les garçons de statut socio-économique privilégié, la culture agonistique de l'éducation masculine peut même se transformer en ressource, soit qu'elle se projette sur le jeu scolaire lui-même (exercices, concours, compétition pour les notes, etc.), soit qu'elle se trouve mobilisée au moment de la négociation des choix d'orientation. L'analyse de l'école montre ainsi comment l'articulation des rapports sociaux dessine des configurations variables qui débouchent sur des mécanismes de compensation et de réussite différenciés.

Les classes de la sexualité

Si on trouve de nombreux travaux sur le croisement des rapports de classe, de race et de sexe bien avant la formulation des théories de l'intersectionnalité, les études explorant l'articulation de différents rapports sociaux avec la sexualité émergent principalement aux États-Unis à partir du début des années 1990. Les historiens du genre et de la sexualité ont notamment cherché à saisir la formation des identités sexuelles dans le contexte des transformations économiques, sociales et urbaines du capitalisme¹.

Dans *Gay New York*², l'historien américain George Chauncey montre comment, en l'espace de quelques dizaines d'années, entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, les transformations de la société capitaliste étasunienne ont formé la matrice de constructions identitaires de classe, de genre et de sexualité liées les unes aux autres. Au 19^e siècle, l'homme des classes moyennes est encore défini par le fait de pourvoir seul aux besoins de sa famille, par son appartenance à un espace de travail homosexué et par son indépendance à l'égard des autres hommes. Cette identité exprime à la fois une identité de sexe, de sexualité et de classe, la masculinité restant puissamment associée à l'image du travailleur indépendant et responsable. C'est précisément cette configuration identitaire qui se retrouve en crise à la fin du 19^e siècle du fait du bouleversement du système productif. Les mutations du capitalisme américain entraînent une massification du salariat qui déstabilise l'idéal d'indépendance des hommes et les éloignent des travaux les plus directement liés à l'effort physique, alors que l'entrée des femmes sur le marché du travail en trouble l'exclusivisme masculin. L'identité de genre des hommes de la classe moyenne entre alors en crise.

La classe ouvrière n'a pas connu aussi précocement que la classe moyenne ces mutations, le monde du travail ouvrier demeurant plus longtemps homosexué et adossé à une tradition de résistance aux patrons qui allait de pair avec la culture agonistique du masculin. D'où les décalages entre classes populaires et classes moyennes concernant l'acceptation sociale et le sens donné aux rapports sexuels entre hommes. Si les hommes des classes populaires ont plus longtemps toléré les rapports sexuels avec d'autres hommes que les hommes de la classe moyenne, c'est en grande partie parce que ces rapports – à condition cependant que leurs partenaires adoptent une position et une identité féminines – ne remettaient pas en cause leur identité virile. Il n'en allait en revanche pas de même dans les classes moyennes, dont les hommes virent leur masculinité mise en doute par les transformations de leur univers de travail et investirent dans l'hétérosexualité exclusive comme nouvelle pierre angulaire de leur identité de genre.

1. Pour une synthèse, voir Steve Vallocchi, « The Class-Inflected Nature of Gay Identity », *Social Problems*, 46 (2), 1999, p. 207-224.

2. Georges Chauncey, *Gay New York. 1890-1940*, Paris, Fayard, 2003.

La performance intersectionnelle comme objet pour la science politique

Les questions épistémologiques développées autour du concept d'intersectionnalité ont très largement fécondé, ces dernières années, les travaux empiriques menés en sciences sociales et, en particulier, en science politique. Qu'il s'agisse d'approches classiques, renouvelées par la question de l'intrication des rapports de pouvoir, ou du développement de nouveaux objets, les problématiques de l'intersectionnalité semblent s'imposer comme une nouvelle boîte à outils des sciences sociales, au point d'en redéfinir partiellement les méthodes¹. De la même façon que la sociologie de l'action collective a hérité, dans ses questionnements méthodologiques, des problématiques politiques développées par les acteurs des mouvements sociaux qu'elle étudie, l'analyse des politiques publiques s'est notamment enrichie des dilemmes de l'intersectionnalité tels qu'ils ont été posés par les militants du droit de l'anti-discrimination. Certains travaux sur l'action publique européenne reformulent ainsi en instruments d'évaluation et d'analyse les critiques « intersectionnelles » exprimées depuis les années 1980 au moins par les groupes mobilisés autour de la représentation de formes de domination multiples². C'est tout le droit de l'antidiscrimination européen qui se trouve revisité par la critique des instruments de l'action publique et des manières d'aborder la lutte contre les inégalités³.

Mais l'« intersectionnalité » ne renvoie pas seulement à une position ou à une identité figée : elle peut aussi fonctionner comme argument ou comme mode de présentation de soi. Comment l'intersectionnalité est-elle alors mobilisée ? Les rhétoriques politiques utilisées sont-elles différentes selon les contextes ? Quels sont les effets de ces « performances intersectionnelles », aussi bien dans les succès ou les échecs des mouvements d'émancipation que dans la reconfiguration des hiérarchies internes aux organisations politiques ? Si les travaux de sociologie politique s'intéressent de plus en plus fréquemment à la variable raciale dans les analyses plus classiques de la domination de genre⁴, ils donnent également à voir les stratégies de légitimation et de conquête d'acteurs sociaux convertissant des propriétés originellement handicapantes en capital politique dans l'espace public⁵. Les polémiques contemporaines autour de la définition des figures de représentation légitimes des femmes issues de l'immigration illustrent la diversité des nouveaux « conflits de représentation » qui émergent dès lors qu'il s'agit de prendre la parole au nom de catégories « intersectionnelles ». Un riche champ de recherche a ainsi consisté, dans les dernières années, à étudier quels types de légitimité les espaces médiatique, politique et juridique européens confèrent aux minorités intersectionnelles (par exemple, des femmes de culture musulmane) selon les manières dont ces dernières formulent

1. Voir la tentative de combinaison des concepts de la science politique et des études sur le genre proposée par Gary Goertz et Amy Mazur : *Politics, Gender, and Concepts. Theory and Methodology*, New York, Cambridge University Press, 2008.

2. Hae Yeon Choo, Myra Marx Ferree, « Practicing Intersectionality in Sociological Research. A Critical Analysis of Inclusions, Interactions and Institutions in the Study of Inequalities », *Sociological Theory*, 28 (2), juin 2010, p. 129-149 ; Emanuela Lombardo, Petra Meier, Mieke Verloo, *The Discursive Politics of Gender Equality. Stretching, Bending and Policymaking*, Oxford, Routledge, 2009.

3. Mieke Verloo, « Multiple Inequalities. Intersectionality and the European Union », *European Journal of Women's Studies*, 13 (3), 2006, p. 211-228.

4. Par exemple : Catherine Achin *et alii*, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

5. À propos de la sexualisation politique des rôles de genre, voir Catherine Achin, Elsa Dorlin, « Nicolas Sarkozy ou la masculinité mascarade du Président », *Raisons politiques*, 31, 2008, p. 19-45 ; ou à propos du cas exemplaire d'Ayaan Hirsi Ali, féministe d'origine somalienne ayant fait carrière aux Pays-Bas, résidant aujourd'hui aux États-Unis : Éric Fassin, « National Identities and Transnational Intimacies : Sexual Democracy and the Politics of Immigration in Europe », *Public Culture*, 22 (3), octobre 2010, p. 507-529.

leurs identités (« femme voilée », « beurette », « *queer of colour* »...).¹ Ces recherches ont été particulièrement mobilisées dans la sociologie des mouvements sociaux, laquelle a élargi le spectre du triptyque race/classe/genre aux rapports de sexualité². L'attention portée aux configurations multiples des rapports de pouvoir informe aussi bien le questionnement relatif à la composition des groupes mobilisés que la question de la construction des causes et des revendications dans les stratégies des mouvements sociaux³. Joan Scott aux États-Unis et Didier Eribon en France ont par ailleurs montré comment l'identification à une minorité ou à une autre, loin de relever d'une appartenance objective ou d'une nature prépolitique, pouvait être déterminée en partie par les sujets eux-mêmes, négociant en permanence leur appartenance stratégique potentielle à plusieurs groupes ou plusieurs expériences de domination en fonction de la configuration historique dans laquelle ils se trouvent⁴.

Intersectionnalité et sociologie politique des dominants

Depuis plusieurs années, de nombreux travaux empiriques ont élargi le spectre des rapports de domination et cherché à mettre en évidence des configurations de pouvoir toujours spécifiques. Le triptyque classe/race/genre n'a cessé de s'étendre à l'analyse d'autres rapports sociaux dont le caractère structurant, aussi bien du côté de la formation des identités que de la cristallisation d'antagonismes collectifs, est aujourd'hui largement mis en évidence. Cette tendance se retrouve tout particulièrement dans l'accent porté sur le rapport d'âge ou de sexualité, des travaux anthropologiques ayant suggéré que ces deux axes de pouvoir et de différenciation pouvaient se trouver plus déterminants, dans certaines configurations, que d'autres propriétés comme la classe ou le sexe⁵. La voie tracée par le questionnement des théories de l'intersectionnalité peut encore être prolongée dans une direction : la question de l'étude des dominants.

La recherche sur l'intersectionnalité a jusqu'ici surtout investi la position des dominés, qu'elle a prise comme point d'appui pour penser la multiplicité des rapports sociaux, élargir la notion de domination et envisager les possibilités de résistances. L'encastrement du théorique dans le politique a logiquement conduit à exclure du champ de l'analyse la position intersectionnelle des dominants : si, en toute rigueur, chaque individu se situe bien à l'intersection des rapports sociaux qui le traversent (l'homme blanc riche, hétérosexuel et bien portant n'est pas moins « intersectionnel » que la femme noire pauvre, lesbienne et handicapée), seuls les pôles dominés de ces rapports ont fait, pour l'essentiel, l'objet d'analyses en termes d'« intersectionnalité ». Or, de la même façon que les études consacrées à la race et à l'ethnicité ont progressivement pris en compte la nécessité d'analyser la « blanchité », c'est-à-dire

1. Voir notamment Nacira Guenif-Souilamas, Éric Macé, *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2004 ; Anastasia Vakulenko, « "Islamic Headscarves" and the European Convention on Human Rights : An Intersectional Perspective », *Social Legal Studies*, 16, 2007, p. 183-199.

2. Autour notamment du concept de « révolution sexuelle », voir Mounia Bennani-Chraïbi, Olivier Fillieule (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

3. Pour une synthèse, voir Olivier Fillieule, Patricia Roux (dir.), *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

4. Joan Scott, « L'évidence de l'expérience », dans *Théories critiques de l'histoire. Identités, expériences, politiques*, Paris, Fayard, 2009, p. 65-126 ; Didier Eribon, *Retour à Reims*, Paris, Fayard, 2009.

5. Les références portant sur l'articulation de la sexualité à d'autres rapports sociaux sont désormais innombrables, en particulier dans le domaine de la littérature postcoloniale. Pour l'âge, on renverra au numéro spécial « La tyrannie de l'âge » de la revue *Mouvements*, septembre 2009, et en particulier à la table-ronde « Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir », avec Christelle Hamel, Catherine Marry, Marc Bessin, Catherine Achin, Samira Ouardi et Juliette Rennes, p. 92-101.

la position dominante¹, les théories de l'intersectionnalité peuvent également être appliquées à l'analyse de la situation de dominants situés, cette fois-ci, au croisement de propriétés sociales privilégiées.

L'historien Robert Dean a ainsi étudié la place de l'identité de genre masculine dans la production de la classe dominante étasunienne au 20^e siècle et la manière dont elle a pesé sur la politique étrangère de la guerre froide². Dans un ouvrage récent, Julian B. Carter explore quant à lui le rôle de la sexualité dans la reconstruction de la « normalité » blanche américaine au 20^e siècle³. En Europe, comparant la France et les Pays-Bas, Éric Fassin montre les manières distinctes dont les « majorités » dominantes de ces deux pays s'appuient sur la stigmatisation des minorités ethniques et religieuses pour se construire, au début du 21^e siècle, en avant-gardes d'une modernité sexuelle paradoxale à la fois progressiste et réactive⁴.

Comme on l'a vu, en rupture avec les conceptions analogiques de la domination, les théories de l'intersectionnalité ont pris soin de ne pas considérer la position des dominés comme une simple addition de handicaps et insistent au contraire sur les contextes permettant des compensations et des retournements. On peut faire fonctionner cette direction analytique pour étudier les dominants autrement que comme des acteurs cumulant des positions favorables. Shari Benstock analyse, par exemple, comment, dans les cercles littéraires et artistiques lesbiens de la grande bourgeoisie américaine expatriée à Paris durant la première moitié du 20^e siècle, la sexualité stigmatisée des protagonistes a interagi de différentes manières avec leur classe sociale pour donner lieu tantôt à une résistance active à la montée du fascisme en Europe (chez Djuna Barnes, Sylvia Beach ou Nancy Cunard), tantôt un soutien ouvert à des causes fascistes (comme chez Gertrude Stein, Nathalie Barney ou Romaine Brooks)⁵.

*
* *

Faisant se rencontrer des problématiques avant de faire se croiser des réalités, les théories de l'intersectionnalité partagent avec le reste de la production féministe l'entremêlement de différents registres épistémologiques (l'analytique et le normatif) et de différents espaces de problématisation : les mouvements sociaux et leurs controverses stratégiques, le débat juridique et ses implications quotidiennes, le microcosme universitaire et ses épopées conceptuelles souvent excessivement autoréférentielles. Cet entremêlement ne va pas sans confusions ni sans malentendus. L'injonction à « penser ensemble » une pluralité de rapports de domination pourrait notamment sembler redondante si elle ne concernait que des réalités

-
1. David Roediger (ed.), *The Wages of Whiteness. Race and the Making of the American Working Class*, London, Verso, 2007 ; Peter Kolchin, « Whiteness Studies : The New History of Race in America », *The Journal of American History*, 89 (1), juin 2002, p. 154-173 ; Ruth Frankenberg, *White Women, Race Matters. The Social Construction of Whiteness*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1993 ; Gabriele Griffin, Rosi Braidotti, « Whiteness and European Situatedness », dans Gabriele Griffin, Rosi Braidotti (eds), *Thinking Differently. A Reader in European Women's Studies*, London, Zed, 2002, p. 221-236 ; Ladelle McWhorter, « Where Do White People Come From ? A Foucaultian Critique of Whiteness Studies », *Philosophy and Social Criticism*, 31 (5-6), 2005, p. 533-556.
 2. Robert Dean, *Imperial Brotherhood. Gender and the Making of Cold War Foreign Policy*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2001.
 3. Julian B. Carter, *The Heart of Whiteness. Normal Sexuality and Race in America, 1880-1940*, Durham, Duke University Press, 2007.
 4. É. Fassin, « National Identities and Transnational Intimacies... », art. cité.
 5. Shari Benstock, « Paris Lesbianism and the Politics of Reaction, 1900-1940 », dans Martin Duberman, Martha Vicinus, George Chauncey (eds), *Hidden From History. Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, New York, Meridian, 1989, p. 332-346.

concrètes dont on pourra toujours opposer qu'elles sont déjà par définitions « intersectées » – la race étant, par exemple, toujours sexuée, et le genre toujours racialisé.

Mais tout programme de recherche empirique hérite des problématiques précédentes et des grands axes d'analyse qu'elles lui lèguent. Les débats politiques sur les dominations complexes, plutôt qu'une interférence épistémologique dont les sciences sociales devraient se débarrasser pour pouvoir travailler rigoureusement, offrent au contraire ici l'occasion pour elles d'engager un débat critique avec leur propre histoire. De surcroît, si les paradigmes scientifiques précédents devaient leurs approches parfois trop arithmétiques à la manière dont le champ des luttes politiques progressistes était structuré au moment de leur formulation, inversement les travaux sociologiques parvenant aujourd'hui à convertir les intuitions intersectionnelles en principes de recherches empiriques pourraient bien contribuer à forger de nouvelles alliances et à nourrir de nouvelles émancipations¹.

Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin

Maître de conférences en science politique à l'Université de Poitiers, **Alexandre Jaunait** est chargé de cours à Sciences Po Paris et co-rédacteur en chef de la revue *Raisons politiques*. Auteur d'une thèse sur la déontologie médicale française (*Comment pense l'institution médicale ? Une analyse des codes français de déontologie médicale*, Paris, Dalloz, 2005), ses travaux s'intéressent aujourd'hui à la théorie et à la sociologie du genre, ainsi qu'à la sociologie du droit. Il a publié (avec Laure Bereni, Sébastien Chauvin et Anne Revillard) *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008 (<alexjaunait@hotmail.com>).

Sébastien Chauvin est maître de conférences en sociologie à l'Université d'Amsterdam, chercheur au Amsterdam Institute for Social Science Research (AISSR) et directeur du Amsterdam Research Center for Gender and Sexuality (ARC-GS). Il a publié (avec Laure Bereni, Alexandre Jaunait et Anne Revillard) *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008. Ses travaux portent également sur la sociologie des mobilisations, les questions d'immigration, de travail et de stratification sociale (<chauvin@uva.nl>).

1. Nous remercions chaleureusement Laure Bereni des critiques qu'elle a bien voulu formuler de la première version de cet article.